AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU NORD

Déclaration de responsabilité de la direction

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice débutant le 18 août 2009 et se terminant le 31 mars 2010 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction de l'Agence canadienne de développement économique du Nord (CanNor). Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux politiques comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de l'organisme. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le *Rapport ministériel sur le rendement* de CanNor concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement; en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités; en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres de l'organisme sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction.

Les états financiers de CanNor n'ont pas fait l'objet d'une vérification.

Nicole Jauvin
Sous-ministre & Présidente

Ottawa, Canada
August 16, 2010

Marie-José Bourassa, CA
Directrice générale, services corporatifs et Dirigeante principale des finances

AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU NORD

État de la situation financière *(non vérifié)*

Au 31 mars
(en dollars)

	2010
ACTIFS	
Actifs financiers	
Montant à recevoir du Trésor	**11 741 557**
Total des actifs financiers	**11 741 557**
Actifs non financiers	
Immobilisations corporelles (note 4)	**96 472**
Total des actifs non financiers	**96 472**
TOTAL	**11 838 029**
Passifs et avoir du Canada	
Passifs	
Créditeurs et charges à payer (note 5)	**11 750 276**
Avantages sociaux (note 6)	**664 173**
Total des passifs	**12 414 449**
Avoir du Canada	**(576 420)**
TOTAL	**11 838 029**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU NORD

État des résultats ***(non vérifié)***

Pour l'exercice terminé le 31 mars
(en dollars)

	2010
Charges (note 8)	
Développement commercial	**1 288 667**
Développement communautaire	**33 381 348**
Politique, représentation et coordination	**2 562 673**
Services internes	**3 718 778**
Total des charges	**40 951 466**
Revenus (note 8)	
Développement commercial	-
Développement communautaire	-
Politique, représentation et coordination	-
Services internes	-
Total des revenus	-
Coût de fonctionnement net	**40 951 466**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU NORD

État de l'avoir du Canada ***(non vérifié)***

Pour l'exercice terminé le 31 mars
(en dollars)

	2010
Avoir du Canada, début de l'exercice	-
Coût de fonctionnement net	**(40 951 466)**
Encaisse nette fournie par le gouvernement	**27 973 739**
Variation des montants à recevoir du Trésor	**11 741 557**
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 7)	**659 750**
Avoir du Canada, fin de l'exercice	**(576 420)**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU NORD

État des flux de trésorerie *(non vérifié)*

Pour l'exercice terminé le 31 mars
(en dollars)

Activités de fonctionnement	**2010**
Coût de fonctionnement net	**40 951 466**
Éléments n'affectant pas l'encaisse:	
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 7)	**(659 750)**
Variation de l'état de la situation financière:	
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer (note 5)	**(11 750 276)**
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs (note 6)	**(664 173)**
Encaisse utilisée par les activités de fonctionnement	**27 877 267**
Activités d'investissement en immobilisations	
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 4)	**96 472**
Encaisse utilisée par les activités d'investissement en immobilisations	**96 472**
Activités de financement	
Encaisse utilisée par les activités de financement	**-**
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	**27 973 739**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes aux états financiers (non vérifiées)

AGENCE CANADIENNE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU NORD

1. Pouvoirs et objectifs

L'Agence canadienne de développement économique du nord (CanNor) a été établie le 18 août 2009, selon le paragraphe 2(a) de la *Loi sur les restructurations et les transferts d'attribution dans l'administration publique*. En vertu du décret du conseil C.P. 2009-1423, le contrôle et la portion surveillance de la Direction générale de développement économique du Nord du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a été transféré à CanNor. CanNor est établi sous l'autorité de l'annexe I.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques.*

CanNor constitue un volet important de la Stratégie pour le Nord du Canada qui vise le développement d'une économie vigoureuse et diversifiée au bénéfice de ceux qui y vivent, y travaillent et y font vivre leur famille et de tous les Canadiens. CanNor a pour mandat de promouvoir le développement économique dans les trois territoires canadiens : les Territoires du Nord-Ouest, le Nunavut et le Yukon. CanNor offre des programmes régionaux de développement économique dans les territoires, coordonne et sert d'agent de prestation régional pour certaines initiatives nationales économiques, développe des politiques connexes, mène des recherches, assume les responsabilités fédérales dans le Nord (notamment à l'appui des communautés de langue officielle en situation minoritaire et des Conseils fédéraux régionaux), et joue un rôle de sensibilisation afin d'appuyer la prestation efficace des programmes et mettre la participation fédérale au service de la prospérité à long terme des résidants du Nord.

Dans la poursuite de son mandat et sa contribution au résultat stratégique de *développement et la diversification économies territoriales qui supportent la prospérité de tous les résidants du Nord*, CanNor a structuré ses activités de programme comme suit :

a) Développement communautaire – Cette activité de programme appuie les investissements au niveau communautaire dans les infrastructures et les organisations, les investissements au niveau individuel dans les compétences et le développement des capacités, et les propositions des Premières nations, des Métis et des Inuits dans le Nord ainsi que des collectivités du Nord, les entreprises autochtones et les organismes financiers. L'objectif de cette activité de programme est l'établissement de collectivités économiquement viables du Nord avec une haute qualité de vie des résidents.

b) Développement commercial – Cette activité de programme appuie la croissance et l'expansion des entreprises du Nord, y compris les petites et moyennes entreprises, grâce à la formation, aux services conseils et aux subventions et contributions. L'objectif de cette activité de programme est d'encourager un secteur d'entreprises du Nord diversifiées et concurrentielles ayant une plus grande capacité d'innovation.

c) Politique, représentation et coordination – Cette activité de programme appuie la recherche et l'analyse pour mettre en place des programmes et les options stratégiques, la promotion des intérêts du Nord tant au sein du gouvernement fédéral qu'à l'extérieur, l'élaboration de stratégies horizontales, d'initiatives et de projets pour relever les défis du développement économique dans le Nord, la coordination des responsabilités fédérales tout au long du cycle réglementaire des projets de mise en valeur des ressources, et une étroite collaboration avec les acteurs clés pour renforcer le développement économique du Nord. L'objectif de cette activité de programme est de s'assurer que CanNor dispose de l'information et de la compréhension requises pour adopter une approche équilibrée et axée sur les régions, qui s'attaque aux priorités du Nord tout en maximisant l'efficacité.

d) Services internes – L'activité de programme appuie les programmes et autres obligations générales de CanNor pour assurer la prestation efficace et efficiente de son mandat.

Notes aux états financiers (non vérifiées)

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor énoncés ci-après, lesquelles s'appuient sur les principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Les principales conventions comptables sont les suivantes:

a) Autorisations parlementaires– CanNor est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties à l'organisme ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers.

b) Encaisse nette fournie par le gouvernement– CanNor fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par CanNor sont déposées dans le Trésor et tous les décaissements faits par CanNor sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les rentrées de fonds et tous les sorties de fonds, y compris les opérations entre ministères fédéraux.

c) Variation de la situation nette du Trésor – Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser) découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations de CanNor et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que CanNor a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

d) Revenus – Les revenus provenant de droits réglementaires sont constatés dans les comptes en fonction des services fournis au cours de l'exercice. Les autres revenus sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.

e) Charges – Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice:

Les subventions sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel les critères de paiement sont satisfaits. En ce qui concerne les subventions ne faisant pas partie d'un programme existant, la charge est constatée lorsque le gouvernement annonce la décision d'effectuer un transfert ponctuel, dans la mesure où le Parlement a approuvé la loi habilitante ou l'autorisation de paiement avant que les états financiers ne soient achevés.

Les contributions sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou a rempli les conditions de l'accord de transfert, dans la mesure où le transfert est autorisé et que le montant peut être estimé de manière raisonnable.

Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.

Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires, et les services juridiques sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

f) Avantages sociaux futures

Prestations de retraite: Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime à employeurs multiples administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de CanNor au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles ont été engagées et représentent l'obligation totale de l'organime à l'égard du régime. La législation actuelle n'exige pas de CanNor qu'il verse des cotisations pour combler un éventuel déficit actuariel du régime.

Indemnités de départ- Les employés ont droit à des indemnités de départ en vertu de conventions collectives ou les conditions d'emploi. Ces indemnités s'accumulent à mesure que les employés rendent les services nécessaires pour les obtenir. L'obligation liée aux indemnités acquises par les employés se calcule à l'aide des données dérivées des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle des indemnités de départ pour l'ensemble du gouvernement.

g) Comptes débiteurs - Les comptes débiteurs sont consignés en fonction des montants que l'on prévoit réaliser; une provision est établie pour les comptes débiteurs dont le recouvrement est jugé incertain.

h) Provision pour perte sur les comptes débiteurs - Le montant de la provision est déterminé en se basant sur une estimation de chaque compte. La possibilité de recouvrement de chaque compte est révisée sur une base semi annuel utilisant des critères standards afin d'évaluer le risque par défaut.

i) Passif éventuel - Un passif éventuel signifie un passif potentiel qui peut se transformer en passif réel advenant un ou plusieurs événements futurs. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et que l'on peut établir avec une certaine exactitude la valeur de la perte qui en découle, un passif estimatif sera constaté et imputé comme charge dans les états financiers. Si on ne peut déterminer la probabilité ou qu'on ne peut estimer avec une certaine exactitude le montant, l'éventualité est divulguée dans les notes complémentaires aux états financiers.

j) Immobilisations corporelles - Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 10 000 $ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit:

Catégorie d'immobilisations	**Période d'amortissement**
Matériel et logiciels informatique	3 ans
Véhicules à moteur Véhicule à passager et utilitaire (moins d'une tonne) Camions lourds (plus d'une tonne)	 5 ans 10 ans
Autres véhicules	5 ans
Améliorations locatives	Moindre de la durée de vie utile

k) Incertitude relative à la mesure - La préparation des états financiers conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif au titre des indemnités de départ et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les rajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

Notes aux états financiers (non vérifiées)

3. Autorisations parlementaires

CanNor reçoit son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuels. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées dans un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur.

En conséquence, les résultats de fonctionnement nets de l'organisme diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants:

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours

(en dollars)	**2010**
Coût de fonctionnement net	**40 951 466**
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations:	
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	**(659 750)**
Augmentation des avantages sociaux	**(664 173)**
Augmentation des indemnités de vacances et congés compensatoires	**(94 818)**
	(1 418 741)
Rajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations:	
Acquisition d'immobilisations corporelles	**96 472**
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	**39 629 197**

Notes aux états financiers (non vérifiées)

b) Autorisations fournies et utilisées

(en dollars)

	2010
Autorisations fournies:	
Crédit 37 – Dépenses de fonctionnement	**12 994 713**
Crédit 39 – Contributions	**20 029 521**
Montants législatifs	**14 703 398**
	47 727 632
Moins:	
Crédits annulés : Fonctionnement	**(8 098 435)**
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	**39 629 197**

4. Immobilisations corporelles

	Coût				Amortissement cumulé				Valeur comptable nette
Catégorie d'immobilisations	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations et radiations	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Amortissement	Aliénations et radiations	Solde de clôture	2010
Véhicules à moteur	-	96 472	-	96 472	-	-	-	-	96 472
Total	**-**	**96 472**	**-**	**96 472**	**-**	**-**	**-**	**-**	**96 472**

La dépense d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 mars 2010 est de 0$ car les véhicules ont été mis en service après le 15 mars, 2010. L'amortissement des véhicules débuterat le 1er avril, 2010.

5. Créditeurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous donne le détail des créditeurs et des charges à payer de CanNor:

(en dollars)

	2010
Créditeurs - autres ministères et organismes	246
Créditeurs - parties externes	8 473
	8 719
Charges à payer	11 741 557
Total	11 750 276

6. Avantages sociaux

a) Prestations de retraite

Les employés de CanNor participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation.

Tant les employés que CanNor versent des cotisations couvrant le coût du régime. En 2010-2011, les charges s'élèvent à 534 149 $, soit environ 1.9 fois les cotisations des employés.

La responsabilité de CanNor relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.

b) Indemnités de départ

CanNor verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire final. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les autorisations futures. Au 31 mars, les indemnités de départ totalisaient :

(en dollars)

	2010
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	-
Charge pour l'exercice	**664 173**
Prestations versées pendant l'exercice	-
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	**664 173**

7. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, CanNor est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. CanNor conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. En outre, au cours de l'exercice, CanNor a reçu gratuitement des services communs d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous.

a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, CanNor a reçu gratuitement des services de certains organismes de services communs relatifs aux locaux, services juridiques, et cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats de CanNor :

(en dollars)

	2010
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	**152 295**
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor (excluant les fonds renouvelables)	**409 854**
Traitements et dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par Justice Canada	**97 601**
Total	**659 750**

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficience et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Travaux publics et services gouvernementaux Canada ainsi que les services de vérification offerts par le Bureau du vérificateur général, ne sont pas inclus dans l'état des résultats de CanNor.

8. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur l'architecture des activités de programme de CanNor. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés par les principales activités de programme, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque segment pour la période:

	Développement commercial	Développement communautaire	Politique, représentation et coordination	Services internes	2010 Total
Paiements de transfert					
Premières Nations	1 280 747	5 620 235	-	-	16 900 982
Provincial/Territorial Gouvernement et Institutions	-	11 064 150	-	-	11 064 150
Organismes sans but lucratif	-	3 862 451	-	-	3 862 451
Total - Paiements de transfert	**1 280 747**	**30 546 836**	**-**	**-**	**31 827 583**
Charges de fonctionnement					
Salaires et avantages sociaux des employés	-	1 985 784	1 846 773	2 897 925	6 730 482
Services professionnels et spécialisés	3 093	383 324	440 058	368 662	1 195 137
Voyage et réinstallation	-	268 998	172 184	115 736	556 918
Machinerie et équipement	-	6 985	7 991	180 376	195 352
Installations	4 827	124 537	9 119	13 812	152 295
Services publiques, fournitures et approvisionnements	-	3 446	25 286	122 573	151 305
Location de bâtiments et machinerie	-	54 043	41 929	-	95 972
Transports et services de télécommunications	-	4 805	15 088	11 723	31 616
Services d'information	-	1 857	2 226	6 596	10 679
Réparation et d'entretien	-	546	1 933	905	3 384
Autres	-	187	86	470	743
Total - Charges de fonctionnement	**7 920**	**2 834 512**	**2 562 673**	**3 718 778**	**9 123 883**
Total - Charges	**1 288 667**	**33 381 348**	**2 562 673**	**3 718 778**	**40 951 466**
Total - Revenus	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Coût net des activités poursuivies	**1 288 667**	**33 381 348**	**2 562 673**	**3 718 778**	**40 951 466**

9. Information comparative

L'information comparative n'est pas disponible car c'est la première année que des états financiers, incluant l'état de la situation financière, l'état des résultats, l'état de l'avoir du Canada et l'état des flux de trésorerie, ont été préparés pour CanNor.